

**2738 - DEMANDE DE RÉVISION
D'UN EXAMEN DE L'ALPAQ**

IDENTIFICATION

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

DEMANDE DE RÉVISION

Le demandeur peut demander la révision de la décision du Conseil d'administration en faisant parvenir sa demande de révision par écrit au secrétaire de l'Ordre dans les 30 jours suivant la date de la réception de cette décision.

Le demandeur qui désire être présent pour se faire entendre doit en informer par écrit le secrétaire de l'Ordre au moins cinq jours avant la date prévue pour la séance.

Le demandeur qui désire présenter des observations écrites doit les faire parvenir à la secrétaire de l'Ordre en tout temps avant la date prévue de la séance au cours de laquelle sa demande de révision sera examinée.

Demande de révision d'un examen de l'ALPAQ : 356 \$

MODE DE PAIEMENT

Carte de crédit (paiement en ligne) | Veuillez vous rendre au www.barreau.qc.ca/paiement et sélectionnez le formulaire **2738**.

RETOURNEZ CE FORMULAIRE PAR COURRIEL à l'adresse suivante : permis@barreau.qc.ca

Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques